

LES TROPHÉES BREF RHÔNE-ALPES DE L'INNOVATION



>>> Pour la deuxième année consécutive, Bref Rhône-Alpes a organisé ses Trophées de l'Innovation, remis à Lyon le 3 décembre lors d'une soirée qui aura réuni près de 400 personnes. Le jury a eu fort à faire pour départager les 75 dossiers qui nous ont été proposés par des entreprises de toute taille, en création ou beaucoup plus anciennes, disposant déjà d'une notoriété ou totalement inconnues. Issues des huit départements composant Rhône-Alpes, ces sociétés, qu'elles aient reçu ou non un trophée, sont l'illustration de l'étonnante vigueur de notre région qui reste, décidément, un bouillonnant laboratoire d'idées. Des idées qui font avancer l'économie dans tous ses champs d'application : la technologie

mais aussi la citoyenneté, les relations humaines et l'environnement. Et, puisque tout le monde est d'accord pour dire que, dans un monde ouvert et libéral, l'innovation est le moteur de l'économie et de la création d'emplois, gageons que les Pôles de compétitivité contribueront encore à accélérer le processus. Conçus pour rapprocher entreprises, laboratoires publics et centres de formation, les seize Pôles implantés en Rhône-Alpes ne peuvent que renforcer les spécialités d'une région très diversifiée (santé, chimie, mécanique, plasturgie, industrie du sport, transports etc.). Le résultat des audits dont ils seront l'objet au cours des prochains mois nous diront si, effectivement, l'innovation peut se décréter...

NOS PARTENAIRES





LE LAURÉAT

Les îles flottantes d'AquaTerra

La société drômoise AquaTerra Solutions a mis au point des radeaux végétalisés. Étonnant !

C'était au printemps dernier. La commune mosellane de Sarralbe réalisait une grande "première" en France en mettant à l'eau... une île flottante végétalisée de 60 m² au beau milieu d'un étang. Une véritable prouesse d'ingéniosité signée par la société drômoise AquaTerra Solutions, en collaboration avec l'allemand Ökon-Vegetations technik. L'île se présente sous la forme de

structures flottantes modulaires articulées et composées de géonattes en fibres de coco prévégétalisées avec des hélophytes plantées de façon homogène et assemblées à la manière de radeaux. D'un coût très abordable - 4 000 euros - ne nécessitant aucun moyen de manutention, elle offre une solution soucieuse tout à la fois d'esthétique (c'est un élément de décor), d'environnement (c'est un dispositif de filtra-

tion des eaux) et de protection de la faune (pouvant attirer poissons et oiseaux).

"C'est le résultat de ma rencontre avec un biologiste allemand, le Dr Volker Seidel, qui lui aussi était à la recherche d'une réponse à la végétalisation des lacs et cours d'eau", souligne Stéphane Couret, le dirigeant-fondateur d'AquaTerra qui, depuis le printemps, a dupliqué son innovation à Saint-Ouen-l'Aumône, Strasbourg, L'Isle Adam et Troyes. Et sans doute contribué à sa diffusion et sa réalisation par d'autres concepteurs.

Des solutions, il en a mis au point plus d'une ! "Notre souci n'est pas de vendre des produits tout faits, mais de répondre à des problèmes de manière sécurisante, fiable, compétitive et simple dans leur mise en œuvre", résume-t-il. Et bien sûr, pas seulement dans le génie végétal, mais aussi dans les gabions (soutèlements, écrans anti-bruit, façades) et les tapis anti-érosifs. Ce, qui trois ans après la création de l'entreprise en septembre 2004, lui a permis de dépasser les 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et devrait le propulser sur l'exercice en cours au-delà des 5 millions. Un résultat qu'elle doit bien sûr à l'ingéniosité de ses six collaborateurs mais aussi à leur curiosité et à leur ouverture d'esprit. C'est ainsi qu'elle a créé, avec quatre autres entreprises allemande, anglaise, espagnole et suédoise, un GIEE pour échanger savoir-faire, retours d'expériences et mettre en commun achats... et programmes de recherche. ✱

Patrick-Michel Vercesi

Hugues Pouzet* : "Même les PME peuvent être victimes de contrefaçon"

Avec la mondialisation des échanges, la contrefaçon est de plus en plus présente. Les PME sont-elles épargnées ?**

Une entreprise française sur deux se dit victime de contrefaçon. Si avant, elle touchait plutôt les produits de luxe, aujourd'hui aucun secteur n'est à l'abri. On contrefait des pièces d'avions, des canapés, des médicaments... Même les PME sont concernées. Dès qu'une entreprise est leader sur son marché, elle court le risque d'être copiée.

Est-ce que la contrefaçon peut devenir un frein à l'innovation ?

Au contraire ! Les efforts d'innovation permettent de prendre de l'avance sur la contrefaçon. L'accès aux méthodes de fabrication étant de plus en plus facile, il faut sans cesse innover pour ne pas être rattrapé. Par contre, il faut bien évidemment se protéger en amont.

Et comment aidez-vous les entreprises à lutter contre la contrefaçon ?

En protégeant leur innovation en amont par des brevets, mais aussi en effectuant une surveillance. Nous avons par exemple quelqu'un qui est chargé de surveiller en permanence des sites comme eBay pour s'assurer qu'il n'y a pas de produits contrefaits. ✱

Propos recueillis par Corinne Delisle

* Associé au cabinet de propriété intellectuelle Germain & Maureau.

** Elle représenterait 10 % du commerce mondial soit entre 200 et 300 milliards d'euros.

